

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
<b>19</b>	<b>14</b>	<b>18</b>

Date de la convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 septembre 2025

**L'an deux-mil-vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.**

**Présents :**

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

**Absents excusés :**

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Daniel PELFRÈNE a donné pouvoir à Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Frédéric POTHÉRAT a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT.

**Secrétaire de séance :**

Madame Annick KOEHLER a été nommée secrétaire de séance.

**2025 / 036 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DU SDE76 A L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET A LA RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Le SDE76 propose à ses communes adhérentes, un service gratuit d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics.

L'objectif est de permettre aux communes :

- De maîtriser ses consommations d'énergie,
- De réaliser des économies d'énergie et des économies financières,
- De faciliter le passage à l'acte pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments énergivores et pour toute action d'économies d'énergies
- D'être accompagnées tout au long de ses projets d'économies d'énergies.

Monsieur le Maire expose la convention d'adhésion au service d'accompagnement proposé par le SDE76 ainsi que les différentes étapes qui seront réalisées lors de cet accompagnement.

Monsieur le Maire précise que la durée de la présente convention est fixée à 6 années à compter de sa signature.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Décide d'adhérer au service d'accompagnement du SDE76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante avec le SDE76.**

La secrétaire de séance, Annick KOEHLER



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

